

<p style="text-align: center;"><b>Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal</b> <b>Séance du 8 juillet 2010</b></p>
--

Etaient présents : M.Goubet, M.Lazzaroni, Mme Roy, Mme Guillet, M.Resta, M.Roche, M. Micoud, M. Turgis, M.Pelardy, M.Etoyan, Mme Cumin, Mme Accardo, M.Charton, Mme Girot, Mme Brugnot, M. Doré, M.Becavin, Mme Carreras.

Etaient excusés et représentés : Mme Berthe, M.Commarmot, Mme Briday, Mme Pons représentés respectivement par Mme Roy, M.Turgis, M.Micoud, Mme Brugnot.

Absents : Mme Cluzel, Mme Chagnon, M.Roux, M.Morel, Mme Deras.

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, M. le Maire propose à l'assemblée d'y ajouter un point ne nécessitant pas de vote : la présentation du projet immobilier de la société Linéa sur les parcelles des maisons Gutton. L'assemblée accepte à l'unanimité.

1- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Benoît-Martin Doré comme secrétaire de séance.

2- Approbation des comptes-rendus des séances du 24 juin 2010

Le compte-rendu est approuvé à la majorité des membres (une abstention).

3. Présentation du projet immobilier Linéa (Rapporteur : M.Goubet)

M. le Maire informe que ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation devant la commission «urbanisme» et qu'il apparaît à présent pertinent de le présenter au conseil municipal. La présentation du projet est conjointement assurée par MM. Yann POMMEY, président de LINEA, et Daniel BALLANDRAS, architecte de l'opération.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 34 logements répondant aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation) et doté sur sa toiture sud de panneaux solaires. Il est également prévu une isolation intérieure et extérieure.

Le bâtiment, conformément au PLU, sera aligné par rapport à la façade du magasin ED. Il s'organisera sur quatre différents niveaux, répartis comme suit :

- Un ensemble de box de stationnement en sous sol (50 places), certains permettant le rangement de deux véhicules ;
- Une partie du rez-de-chaussée consacrée à une activité commerciale ;
- Deux étages de logements ;
- Un étage de logement sous toiture.

Il est prévu en extérieur des jardins privatifs et un espace vert commun, sur la partie sud du tènement. La partie nord verra l'implantation de places de parking, une partie étant consacrée au stationnement résidentiel (accès fermés), l'autre devant servir aux commerces installés dans le bâtiment.

Dans l'hypothèse d'un accord de la commune vis-à-vis de ce projet, le permis de construire pourrait être déposé sous un délai de trois semaines après le vote du conseil municipal. La durée

prévisionnelle du chantier serait de l'ordre de 16 à 17 mois. L'objectif de vente envisagé est à un montant inférieur à 3.000 euros par mètre carrés.

A l'issue de cette présentation, et après que MM. Pommey et Ballandras se soient retirés, il s'engage un débat au sein de l'assemblée. Il ressort que le projet présenté se montre séduisant pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le projet présente une bonne intégration sur le site.

Ensuite, le choix est fait de ne pas implanter de logements sociaux sur ce site permet de ne pas « saturer » un quartier déjà bien doté. Il est néanmoins prévu de favoriser un accès à la propriété (10 logements éligibles au Pass Foncier).

Enfin, il serait possible d'installer sur ce secteur une activité commerciale qui permettrait de redynamiser le commerce de proximité et de créer par la même occasion un véritable centre-ville.

M. le Maire insiste par ailleurs sur le fait que nous nous trouvons actuellement dans une période encore relativement favorable pour la construction de ce bâtiment, tant d'un point de vue immobilier que d'un point de vue fiscal, et qu'il conviendra de se prononcer sur ce projet au plus tard d'ici la fin de l'été.

#### 4. Vente d'un terrain au forum des sports (Rapporteur : Pierre GOUBET)

Pour faire suite à la présentation de la séance du jeudi 24 juin d'un projet d'implantation d'un espace de « futsal » au sein du forum des sports, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la vente de la parcelle cadastrée AH 281p, d'une superficie approximative de 14.000 m<sup>2</sup>, sise entre le terrain d'honneur d'Ain Sud Foot et la voie ferrée.

L'estimation de France Domaine, en date du 8 mars 2010, porte la valeur du terrain à un montant de 250.000 euros. La proposition d'achat de M. Jean-Christophe DEVAUX, en date du 20 avril 2010, se porte à 270.000 euros.

Après lecture, la délibération est adoptée à la majorité des membres (2 absentions, 3 votes contre).

#### 5. Rapport annuel délégataire de service public

##### 5.1. Rapport annuel du délégataire de l'assainissement (Rapporteur : Evelyne Guillet)

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport établi par la société SDEI qui gère par délégation le service public d'assainissement de la commune. Il est également présenté les constats établis par M. le Maire.

Le conseil municipal donne acte de la communication du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

##### 5.1. Rapport annuel du délégataire de l'assainissement (Rapporteur : Robert Resta)

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport établi par la société Scolarest qui gère par délégation de service public de la restauration. Il est également présenté les constats établis par M. le Maire.

Le conseil municipal donne acte de la communication du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de la restauration conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

#### 6. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'occupation et à la dégradation de certains de ses terrains par les gens du voyages, la commune de Neyron n'est actuellement pas en mesure

d'ouvrir son centre de loisirs. De manière à ce que les enfants de Neyron ne soient pas lésés, le centre de loisirs de Neyron est accueilli dans le château de la Sathonette par la communauté de communes et bénéficie d'une partie du parc conjointement avec le centre de loisirs de Saint-Maurice-de-Beynost.

Madame Eveline GUILLET informe l'assemblée que, à la suite de la réunion de la commission « voirie » de la communauté de communes, des travaux d'entretien seront réalisés sur la voirie d'intérêt communautaire (entre Thil et Miribel). Le budget de 600.000 euros initialement provisionné pour des études de requalification de cet axe sera mobilisé.

Madame Michèle BERTHE informe l'assemblée de la réception d'un courrier de l'AUGEB demandant un rendez-vous rapide avec la municipalité en vue de régler, notamment, les problèmes afférents aux personnels de l'association puisqu'il n'y a de fait aujourd'hui plus d'activités. Monsieur le Maire répond que cette question ne saura être réglée sans le concours des conseils respectifs de chaque partie, et qu'un marché d'assistance sera prochainement lancé pour aider au montage d'une délégation de service public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,  
Pierre GOUBET